



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 11 novembre 2021**

**RAPPORT N° 30/2021
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2021
2ème série**

Rapport N° 30/2021 au conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le

PREAVIS N° 30/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 - 2^{ème} série

Préavis 30/2021 porté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 septembre 2021.

Présences

MM.	BERTSCHY Patrick BONJOUR Nicolas CHIFFELLE Pierre GHORAYEB Oliver GONTHIER Alain HERMINJARD Philippe LAVANCHY Laurent, président
Mme	MARGGI Claire RIZZELLO Martino ROH Christian SCHOBINGER Bastien STÜBI Antoine

Excusé

M.	MATTHYS Vincent
----	------------------------

Assistent à la séance

MM.	LUCCARINI Yvan, syndic MOLLIAT Pascal, municipal DEBONNEVILLE Alain, chef de service
-----	---

1. Introduction

Parmi les trois catégories de crédits supplémentaires au budget que peut demander la municipalité (cf le préavis municipal, page 2), les crédits demandés dans ce préavis No 30/2021 font partie des crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la municipalité a dû engager avant la décision du conseil. C'est donc de l'argent déjà dépensé, pour lequel le conseil doit maintenant donner son aval.

Comme le montre la suite du rapport, la nouvelle municipalité s'engage à n'utiliser la voie des crédits supplémentaires « urgents et imprévisibles » que pour des dépenses effectivement urgentes et imprévisibles au sens strict du terme, et a donné des consignes très claires aux services municipaux à ce sujet.

2. Présentation et discussion point par point

2.1 141 Personnel, charges sociales, assurances :

141.3092 Frais de recherche du personnel
Budget CHF 20'000.- Crédit supplémentaire CHF 55'000.-

Y. Luccarini rappelle que cette ligne budgétaire a été diminuée de 50'000.- à 20'000.- il y a quelques années. Cette somme peut suffire pour un poste.

Or on s'est trouvé devant deux postes de cadres supérieurs à pourvoir : un poste de secrétaire municipal·e adjoint·e, et le recrutement d'un·e chef·fe de service pour la cohésion sociale.

Il faudra donc voir s'il ne faut pas réévaluer cette ligne au budget dès 2022.

Un commissaire précise que la coupe est le résultat d'un ancien coup de sang : il a été dépensé en une année deux fois 40'000.- pour un même poste, et le conseil communal n'était pas content de la prestation extérieure à cette occasion.

Un autre demande pourquoi devoir dépenser pour des procédures d'évaluation de candidatures ? N'y a-t-il pas de forces à l'interne ?

Y. Luccarini précise qu'il est plus économique de faire appel à l'extérieur pour ces cas que d'avoir en permanence une personne à l'interne. Et les aides extérieures ont un bon carnet d'adresses... à condition de tomber sur les bons. De plus, ces frais de recherche sont utilisés uniquement pour des responsables de service.

Il y a aussi une question d'indépendance : en cas de procédure à l'interne, il y a un malaise possible si la personne est évaluée par ses futurs pairs. Et de toute façon, il n'y a pas assez de forces à l'interne.

Le même commissaire demande aussi quelles sont les prestations pour ces recherches, et comment la facture est fixée. Il souligne que cela lui semble très élevé, et argumente que le crédit supplémentaire de 55'000.- équivaut à presque 55 jours/personne, sur la base d'un tarif journalier de 1000.- dans un cabinet de conseil en ressources humaines. Ces jours viennent se rajouter aux 20'000.- déjà budgetés, soit un total de 75'000.-. Par conséquent, pour recruter deux personnes, il demande si cela n'est pas exagéré. Faut-il vraiment autant de jours pour qualifier deux ressources/chef de service ? Cinq jours de travail, voire le double, ne suffisent-ils pas par ressource ? Il demande aussi s'il y a eu des appels d'offres lancés.

Y. Luccarini répond que la facture s'établit en fonction du salaire de la personne recherchée, et qu'il n'y a pas de différence significative de prix entre les divers prestataires de ces services.

A. Debonneville ajoute, son expérience à l'appui, qu'il y a plus de cinq jours de travail non seulement au total, mais aussi par candidat.

2.2 251 Administration générale

251.3185.03 Honoraires et expertises sur opérations immobilières
Budget CHF 20'000.- Crédit supplémentaire CHF 7'000.-

P. Molliat donne la raison de ce dépassement de budget : la commune a fait appel à un spécialiste du domaine de la restauration, pour l'accompagner dans l'évaluation de ce qu'il était possible de faire dans le volume existant au pavillon du Poids du Foin et de ses contraintes architecturales (le bâtiment est en classe 2 dans le recensement architectural vaudois : objet d'importance cantonale, dont l'inscription à l'inventaire est requise et exigeant la conservation de sa forme et de sa substance.

Un commissaire signale qu'il est désobligeant et malhonnête d'avoir engagé des frais sur ce projet, qui est un changement d'affectation du bâtiment, sans passer par un préavis au conseil communal, et sans se demander s'il faut un restaurant de plus sur la place. La municipalité aurait pu faire une demande de crédit non dépensé. Un autre ajoute que ce n'est donc pas à une commission comme la nôtre de traiter de ce projet, parce que la somme engagée ne correspond pas un crédit supplémentaire.

A propos de l'affectation du bâtiment en restaurant, un commissaire estime qu'il faut réfléchir si un restaurant est la meilleure solution, ce qui n'est pas sûr.

Autre question : y a-t-il eu beaucoup de candidatures pour gérer ce restaurant prévu ?

P. Molliat répond que tout tourne autour de la question d'en savoir plus sur le projet. Déjà en cours d'élaboration par la commune, on s'est aperçu qu'il manquait des éléments essentiels pour la mise au concours (rentabilité, loyer exigible, ...), d'où la demande à un spécialiste. Plus de 20 dossiers ont été déposés après l'appel d'offres.

Il précise que l'idée d'en faire un restaurant est évoquée depuis longtemps, même si cet aspect n'a pas été intégré dans le préavis sur la place du Marché.

Le but de la municipalité est de déposer un préavis devant le conseil communal avec des plans précis, et un locataire prêt.

A ce propos, un membre de la commission estime que dans la commission d'étude sur la place du Marché, on a entretenu le flou.

A propos de l'utilisation de la piste des crédits supplémentaires pour cet objet, quelqu'un demande quels critères nécessitent l'urgence, et un autre intervenant estime que l'urgence pourrait se justifier si l'étude avait déjà démarré et qu'on s'aperçoive qu'il faille en faire plus.

P. Molliat répond que ce crédit aurait effectivement dû être prévu dans le budget, mais en l'occurrence mieux vaut avoir une bonne information pour prendre la bonne décision, et pour venir avec un projet ficelé devant le conseil dans le cadre de la nouvelle place du Marché. Et le conseil communal peut toujours décider de ne pas aller de l'avant plus tard. La municipalité a le souci qu'il n'y ait pas que ce bâtiment qui reste comme une verrue sur la place refaite.

Y. Luccarini est d'accord avec plusieurs commissaires sur le côté problématique de ce crédit supplémentaire, d'autant plus qu'il est déjà utilisé : il est discutable qu'il y ait eu ici imprévisibilité ou urgence, les deux seules raisons à même de justifier cette procédure. Cette manière de faire est effectivement une mauvaise habitude, et la pratique à venir y fera très attention. La nouvelle municipalité a donné des consignes très claires aux services municipaux sur ce sujet, et c'est un engagement ferme.

Il a enfin été évoqué le fait que l'office du tourisme allait quitter la Grenette. Une coordination d'utilisation avec le Poids au Foin est-elle possible ? Mais le parvis de la Grenette est déjà très utilisé.

2.3 275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage

275.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux
Budget CHF 60'000.- Crédit supplémentaire CHF 60'000.-

Y. Luccarini excuse L. Willommet, responsable du dicastère, prise par une autre séance, tout en rappelant qu'il était lui-même en charge du dossier lors de la prise de décision de dépense.

Une vis sans fin pour le fond mobile à hauteur variable de la piscine intérieure s'est définitivement cassée, et une nouvelle vis a dû être usinée. C'est le cas typique de l'urgence qui justifie un crédit supplémentaire, sous peine de fermer pendant des mois le bassin intérieur.

Un commissaire demande combien de fois nous aurons encore besoin de réparations urgentes dans cette piscine. La vraie urgence est d'avoir très bientôt un projet précis vu l'état de vétusté avancé de la piscine. Un autre plussoie : il est nécessaire d'avoir assez rapidement un préavis pour l'entier de la structure.

Tout en étant d'accord avec ces interventions, Y. Luccarini souligne qu'il y a besoin d'une coordination régionale pour assurer une permanence d'utilisation de bassins pour les clubs, les écoles, ce qui complexifie passablement la question.

Un membre de la commission rappelle qu'ont eu lieu des assises sur les infrastructures sportives régionales en son temps, qu'un planning avait été fait à l'époque, qu'il serait bon d'utiliser.

2.4 351 Direction – Administration (Urbanisme)

351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises
Budget CHF 218'000.- Crédit supplémentaire CHF 90'000.-

Tout en excusant G. Kämpf, siégeant dans une autre commission ce soir, Y. Luccarini informe qu'il s'agit ici d'un oubli de report de budget. La municipalité avait prévu l'an dernier d'engager une personne chargée du plan climat, mais le conseil communal a décidé d'externaliser la prestation. Ce qui n'a pas été reporté dans le budget 2022. C'est donc une simple erreur d'écriture comptable : il n'y a pas d'augmentation de dépenses par rapport à ce qui a été prévu et décidé en 2021.

3. Vote

Au vote final, la commission approuve le préavis à l'unanimité.

4. Conclusion

En conclusion, Madame la présidente, cher-es collègues, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous invite à prendre les décisions suivantes :

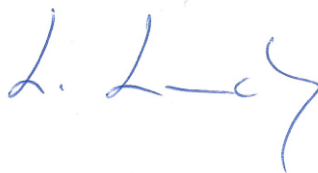
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 30/2021 du 13 septembre 2021, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, 2^{ème} série
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder à la municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021 tels que présentés dans le préavis 30/2021, pour un montant total de CHF 212'000.-.

Pour la commission des finances



Laurent Lavanchy

Vevey, le 13 octobre 2021